



**PRENONS LE PARTI
DE LA FRATERNITÉ.
ET SI ON ESSAYAIT ?**

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

ALIMENTATION

UN ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ POUR TOUT LE MONDE, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

L'alimentation occupe une place importante pour chacune et chacun : la table est le lieu du partage et des retrouvailles, de la convivialité et de l'amitié, des rires et des larmes, des querelles et des réconciliations. Cette table-là n'a pas de prix ; pour autant qu'il y ait quelque chose à mettre dessus, et que ce plat à partager soit bon, pour nous et pour celles et ceux qui y contribuent !

Or en France, entre 5,5 et 7 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2020¹. Nos propres enquêtes montrent que plus du quart des personnes sollicitant une aide pour se nourrir se privent régulièrement de manger pendant plus de 24h².

Si cette situation est liée au contexte du Covid-19, elle marque le renforcement d'une tendance déjà existante, déjà alarmante : en 2009, 2,6 millions de personnes dépendaient de l'aide alimentaire, 5,5 en 2017, selon la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Le nombre de personnes en insécurité alimentaire est certainement plus élevé encore, car toutes ne se rendent pas à l'aide alimentaire. **Cette situation concerne des**

personnes aussi bien en zones urbaines que rurales. Et en particulier les familles monoparentales, surtout les femmes, mais aussi des jeunes non-qualifiés, des étudiants, ou encore des personnes âgées isolées.

ENTRE 5,5 ET 7 MILLIONS DE PERSONNES ONT EU RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE EN 2020.

PLUS DU QUART DES PERSONNES SOLLICITANT UNE AIDE POUR SE NOURRIR SE PRIVENT RÉGULIÈREMENT DE MANGER PENDANT PLUS DE 24H

À cette injustice s'ajoutent des inégalités : **plus les budgets sont serrés, plus la qualité nutritionnelle de l'alimentation est contrainte !** Les personnes en situation de précarité sont les premières victimes de maladies liées à l'alimentation : diabète, maladies cardiovasculaires, obésité³, etc. Celles que nous rencontrons en sont inquiètes : 83% des ménages qui ont reçu une aide d'urgence du SCCF en

2020 se disent préoccupés par les effets de leur alimentation sur leur santé. La moitié se déclare dans l'incapacité d'agir dessus pour raisons financières (voir notre rapport État de la pauvreté 2021) !

Les conséquences sont aussi le stress, l'anxiété, l'isolement, qui tracent la voie de l'exclusion - comment se sentir bien, être un ami, un parent digne sans pouvoir se nourrir dignement, soi et ses enfants ?

1 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/cocolupa-le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite>

2 - C'est le cas de 27% des personnes à qui nous avons remis des chèques services début 2021 (cf. notre rapport État de la pauvreté 2021).

3 - Deux fois plus élevée chez les catégories populaires (18%) que chez les cadres (9,9%) selon Obépi-Roche. Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité pour le Ligue contre l'Obésité, 2020.

Pour beaucoup comme pour Caroline, en 2020 c'est « devenu compliqué ». Alors à la recherche d'un emploi, elle et son conjoint ont pris peur, jusqu'à se résoudre à demander une aide pour se nourrir : « *Il n'était pas question que [nos enfants] ne mangent pas* ». Même si « *demandeur de l'aide ce n'est pas facile. Ça me travaille. J'en dors mal la nuit.* »

ENJEUX

Depuis les années 1980 en France, l'aide alimentaire, avec la distribution de denrées, constitue la principale politique de lutte contre la précarité alimentaire. Le besoin de changements s'impose aujourd'hui. Des personnes que nous rencontrons nous partagent la honte de demander une aide pour se nourrir, ou nous disent simplement que « payer » et « choisir » leur permettraient de « rester dignes ». Être un parmi d'autres quand on fait ses courses, c'est très banal. Et c'est pourtant souvent le souhait de ceux qui se sentent toujours exclus ! Les États Généraux de l'alimentation en 2017 avaient conclu à la nécessité d'une approche globale du sujet (qui tienne compte des enjeux de santé, agricoles et de participation des personnes). Le rapport de l'Igas en 2019 a pointé un problème de qualité de l'alimentation dans l'aide alimentaire et un « État payeur aveugle » en la matière.

En 2020, la mise en place du Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), interministériel, et son plan d'action pour « faire évoluer notre modèle français de lutte contre la précarité

alimentaire » constituaient de premiers pas. Ils doivent maintenant **mener au droit à l'alimentation, qui ne se limite pas à une mise à l'abri de la faim mais suppose d'assurer la possibilité aux personnes de se nourrir dignement.** C'est-à-dire, le droit « *d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable* »⁴.

Assurer le droit à l'alimentation c'est mener de front la lutte contre les inégalités sociales et la transition écologique des systèmes alimentaires et agricoles. On sait aujourd'hui que les agriculteurs et les agricultrices ne parviennent pas à vivre décemment de leur travail et que nombre d'entre eux seront à la retraite d'ici 10 ans⁵. Le secteur agricole, gros émetteur de gaz à effet de serre et gros consommateurs de pesticides et de fongicides, est par ailleurs un secteur clé pour limiter les bouleversements écologiques en cours et leurs conséquences sociales⁶. Les conditions de production sont déterminantes pour cela.

Fort de son expérience avec les personnes en situation de précarité et les agriculteurs en France d'une part, et avec des partenaires internationaux engagés dans l'agroécologie d'autre part, le Secours Catholique juge nécessaires des réponses globales. Il s'agit de **ne plus traiter séparément les enjeux de santé, d'accès à l'alimentation ou d'organisation de la transition alimentaire et agricole dans les territoires.**

4 - Olivier De Schutter. *Le droit à l'alimentation, facteur de changement*, Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, janvier 2014.

5 - Selon un rapport de France Stratégie, « un tiers des agriculteurs a plus de 55 ans, et un agriculteur sur deux a plus de 50 ans », « seulement 30 % des installations se font hors du cadre familial » (*Pour une alimentation saine et durable*, 2021, p.32). Selon le CESE, « le rythme actuel des installations en agriculture (13 000 en 2019) ne permettra pas de compenser les cessations d'activités massives prévues dans les années à venir », et « un quart des exploitations pourrait ainsi disparaître en 5 ans seulement ». Avis du CESE, n°2020-10, Conseil économique, social et environnemental, juin, p.12.

6 - Le changement climatique menace en particulier la sécurité alimentaire des populations, entraînant une baisse des rendements agricoles.

NOS PROPOSITIONS

Pour assurer l'accès digne à une alimentation durable et de qualité pour tous, il nous faut agir au niveau des ressources financières des ménages (accessibilité économique), s'intéresser à l'offre, pour une alimentation durable et de qualité disponible et accessible physiquement, mais aussi que chacun puisse être réellement acteur de son alimentation.

➔ ASSURER À CHACUN LES MOYENS D'ACQUÉRIRE À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ :

Notre rapport État de la pauvreté 2021 souligne à nouveau l'insuffisance des revenus pour vivre dignement. **Les demandes d'aide alimentaire sont formulées par des ménages en extrême précarité d'une part, et par des ménages moins pauvres monétai-**



« Demander de l'aide ce n'est pas facile. Ça me travaille. J'en dors mal la nuit. » **Témoignage de Caroline, accompagnée par Le Secours Catholique.**

rement, mais avec des budgets trop serrés ou trop contraints d'autre part⁷. En témoigne Marie-France, 47 ans, dans la Nièvre, qui a vécu 7 ans avec une allocation de solidarité spécifique : « *Les minima sociaux, ça sert juste à ne pas se retrouver dehors. Une fois que vous avez payé vos factures et qu'il vous reste 10 euros par semaine, vous faites comment ? Moi, je prenais un seul repas par jour si je voulais que mes deux filles mangent. Et je n'avais d'autre choix que récupérer des colis alimentaires, souvent sans produits frais, ni poisson, ni viande.* »

Il s'agit avant tout de permettre à chacun de **disposer des revenus nécessaires pour une alimentation de qualité**, ce qui renvoie à un meilleur accès au travail et à un revenu décent et au renforcement des filets de sécurité : assurance chômage, accès facilité aux prestations sociales pour tous les habitants en situation régulière à partir de 18 ans, sous conditions de ressources, augmentation du revenu minimum jusqu'à au moins 40 % du revenu médian, soit 735 €/mois pour une personne seule, dès ce quinquennat et, à terme, 50 % du revenu médian.

➔ OFFRIR UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ DISPONIBLE ET ACCESSIBLE GÉOGRAPHIQUEMENT.

Plusieurs délégations du Secours Catholique sont engagées dans des projets qui contribuent à la mise en place de circuits-courts durables, avec des partenaires du monde agricole (pour des groupements d'achats, tiers-lieux, paniers frais solidaires...). Autant d'expériences qui pointent les enjeux cruciaux d'accessibilité géographique d'une alimentation de qualité et de l'installation de producteurs dans la perspective d'une transition agroécologique.

1. La feuille de route de la politique agricole commune européenne (PAC) en France, que l'on appelle **Plan stratégique national (PSN)**, sera révisée à plusieurs reprises pendant le prochain quinquennat. Ces opportunités doivent permettre de la réorienter ainsi que les fonds afférents, en faveur des installations en agroécologie⁸.

2. La restauration collective, ce sont 3,8 milliards de repas par an, et au moins 7,4 millions d'élèves nourris tous les jours. Elle se

7 - Selon notre rapport État de la pauvreté en 2021, 60 % des ménages en logement stable sans impayés formulaient une demande d'aide alimentaire en 2020 : 537 € correspondait au niveau de vie médian.

8 - Cela touche les enjeux de formation aussi bien que le périmètre d'investissements soutenus par les fonds de la PAC.

« Moi, je prenais un seul repas par jour si je voulais que mes deux filles mangent. Et je n'avais d'autre choix que récupérer des colis alimentaires, souvent sans produits frais, ni poisson, ni viande. » Témoignage de Marie-France, accompagnée par le Secours Catholique.

révèle essentielle pour l'inclusion sociale et l'accès à une alimentation équilibrée - notamment pour ceux qui sont moins bien nourris à la maison. Elle offre un cadre pédagogique important autour de l'alimentation et représente un levier pour davantage structurer des filières locales, durables et solidaires par :

- ▶ **a.** l'accès à la cantine scolaire, sur l'ensemble du territoire : assurer une égalité territoriale par rapport à la tarification sociale, renforcer le soutien de l'État aux collectivités pour sa généralisation, étudier son automatiser pour éviter le non-recours en milieu scolaire⁹
- ▶ **b.** un soutien financier accru pour assurer l'approvisionnement durable dans la restauration collective prévu dans les textes¹⁰. 50 millions d'euros ont été mis sur la table dans le cadre du plan de relance en 2020, mais cela reste limité dans le temps et largement insuffisant.

➔ ASSOCIER DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ AUX DÉCISIONS SUR LEUR ALIMENTATION

Impliquer les personnes concernées aux instances pilotes de gouvernance de la transi-

tion alimentaire aux échelons pertinents. Ces instances peuvent être à créer ou s'appuyer sur l'existant, par exemple les Plans alimentaires territoriaux ou les coordinations d'aide alimentaire, au niveau départemental, ou le Comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire au niveau national. Cela implique :

- 1.** un soutien financier pérenne, national et pluriannuel, pour assurer les conditions de participation de personnes en précarité à ces instances : un soutien à la fois *aux démarches d'éducation populaire associées à certains projets visant un accès digne*, dans la durée, à une alimentation durable et de qualité (groupements d'achat, tiers-lieux, maisons de l'alimentation etc.) et aux *initiatives de débats démocratiques avec les personnes en précarité, sur les enjeux de transition alimentaire* (assemblées citoyennes, food council, universités populaires).
- 2.** une ambition claire de transition du système alimentaire, qui nécessite de déployer une stratégie sur le court et le long termes dans une visée prospective en matière agricole, économique, environnementale, sanitaire, sociale et sociétale, en associant tous les acteurs.

9 - Aujourd'hui les types d'aides sont disparates, les possibilités diffèrent d'un territoire à un autre tandis que les disparités de fréquentation se maintiennent selon les niveaux sociaux. En 2016, selon le Centre national d'étude des systèmes scolaires, « au collège, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux (40% d'entre eux) à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées (22%) et très favorisées (17%) ».

10 - Suivant la loi Egalim, d'ici 2022, les restaurants collectifs publics (ou assurant une mission de service public) doivent s'approvisionner à hauteur de 50% en produits de qualité et/ou durables, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion. Une étude en décembre 2020 de l'Association des maires de France notait que seules 36% des collectivités pensaient être en mesure d'atteindre ces niveaux en 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Secours Catholique, *État de la pauvreté 2021*, « Faim de dignité ». <https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs21.pdf>
- ▶ Secours Catholique, *Tu ne laisseras pas mourir ta terre*, 2021, sur les pratiques des communautés autochtones à travers le monde. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/2021-etude_des_contributions_des_peuples_autochtones-fr.pdf
- ▶ Des exemples d'action dans notre réseau, dans *Des restaurants où chacun a sa place*, Messages, février 2021 ; *Précarité alimentaire, l'élan local et solidaire*, Messages, septembre 2020 ; *Les recettes de la dignité*, Messages, 2016.

CONTACTS

- ▶ **Marie Drique**, chargée de projets accès digne à l'alimentation : marie.drique@secours-catholique.org

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

▶ ACCÈS AU LOGEMENT ◀

ACCOMPAGNER TOUTES LES PERSONNES SANS-ABRI DE LA RUE AU LOGEMENT, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

Parce que disposer d'un toit est indispensable pour vivre dignement, être et rester en bonne santé, éduquer ses enfants, trouver ou conserver un travail, s'intégrer et participer pleinement à la vie de la société, le logement décent est un droit fondamental. Pourtant, la crise du logement, encore aggravée par la crise sanitaire et sociale, prive 4,2 millions de personnes¹ de ce bien essentiel en France. Parmi elles, au moins 300 000 sont sans domicile : elles survivent à la rue, en squat ou en bidonville, sont accueillies provisoirement à l'hôtel et en structure d'hébergement, attendent une réponse à leur demande d'accueil et de protection en France ou dépendent de l'hospitalité de leur entourage. Malgré la succession de gouvernements résolus à mettre fin à leur errance, si l'on se fie aux chiffres de l'Insee, les personnes sans domicile sont deux fois plus nombreuses en 2022 qu'en 2012 et même trois fois plus qu'en 2001. Privilégier l'accès direct au logement au lieu de recourir à des dispositifs d'hébergement

AU MOINS 4,2 MILLIONS DE PERSONNES SONT MAL-LOGÉES EN FRANCE. AU MOINS 300 000 D'ENTRE ELLES SONT SANS DOMICILE, SOIT 3 FOIS PLUS QU'EN 2001.

temporaires était le pari du « Plan quinquennal pour le Logement d'abord » lancé par le président de la République en 2017 à Toulouse. Si cette feuille de route a permis quelques avancées, comme le développement du logement adapté, la montée en charge des attributions de logements sociaux aux personnes sans domicile, ou encore l'élaboration de stratégies territoriales de lutte contre le sans-abrisme², la réforme structurelle de la politique publique de l'hébergement et du logement se fait attendre.

Du côté de l'hébergement, la crise sanitaire puis l'annonce de la fin de la « gestion au thermomètre » de la grande exclusion ont conduit à un renforcement inédit des capacités d'hébergement (passées de 130 000 à 200 000 places entre 2017 et 2022), mais ce développement quantitatif s'est fait au prix de la dégradation continue de la qualité de la prise en charge, en termes de conditions d'accueil comme de prestations. Les

1 - Ce chiffre de la Fondation Abbé Pierre comprend aussi bien les personnes privées de domicile personnel que les personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles (surpeuplement accentué, privation de confort, habitat des Gens du voyage, etc.)

2 - D'après la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), 28 400 places en intermédiation locative et 5 200 logements en pension de famille ont été créés au cours du quinquennat. (contre 40 000 places et 10 000 logements visés). 174 000 attributions de logements sociaux ont bénéficié aux personnes sans domicile en 5 ans. Enfin, 46 territoires de "mise en œuvre accélérée" du Plan quinquennal ont bénéficié d'une animation et de crédits d'ingénierie dédiés.

« Petite chambre, pas assez d'espace pour mon enfant pour jouer... L'hôtel est pourri, c'est sale, il y a des cafards, j'ai peur parce que je veux mettre mon enfant en sécurité. » **Témoignage d'une personne vivant à l'hôtel accompagnée par le Secours Catholique**

dispositifs précaires, inadaptés et coûteux tels que l'hébergement hôtelier et l'hébergement d'urgence ont connu une inflation sans précédent au point de représenter désormais plus des trois quarts du parc : au 1^{er} juin 2021, on comptait 78 700 places d'hébergement d'urgence, 73 000 places en hôtel et seulement 46 500 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Du côté du logement, l'objectif de financer 150 000 logements sociaux par an, dont 40 000 logements très sociaux, n'a jamais été atteint. Loin du « choc de l'offre » annoncé, le rythme de production de logements sociaux est en chute libre depuis cinq ans³, l'explication ne tient pas tant à l'effet de la crise sanitaire sur les mises en chantier qu'à une politique assumée de désinvestissement dans le secteur

du logement, devenu dès 2017 la cible de sévères coupes budgétaires. Les réformes successives ont abaissé l'effort public en faveur du logement à 1,6% du PIB contre 2,2% en 2010, soit son niveau le plus bas depuis qu'il est mesuré⁴ : en particulier, les économies annuelles sur les aides personnalisées au logement (APL) s'élèvent désormais à 3,7 milliards d'euros par an.

Ces résultats décevants ne doivent pas conduire à abandonner le principe du « Logement d'abord » qui a démontré son efficacité dans de nombreux États-membres de l'Union européenne depuis une quinzaine d'années. Ils invitent en revanche à donner davantage de substance à la politique publique qui s'en réclame afin que toutes les personnes sans-abri puissent enfin passer de la rue au logement.

MOINS D'UNE PERSONNE SUR DEUX (42 %) REÇOIT UNE RÉPONSE POSITIVE À SA DEMANDE D'HÉBERGEMENT SELON LE MINISTÈRE DU BUDGET.

AVEC 73 000 PLACES, L'HÔTEL EST EN PASSE DE DEVENIR LE 1ER DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT EN FRANCE. LA MOITIÉ DE SES OCCUPANTS SONT DES ENFANTS.

(SOURCE : MINISTÈRE DU LOGEMENT)

NOS PROPOSITIONS

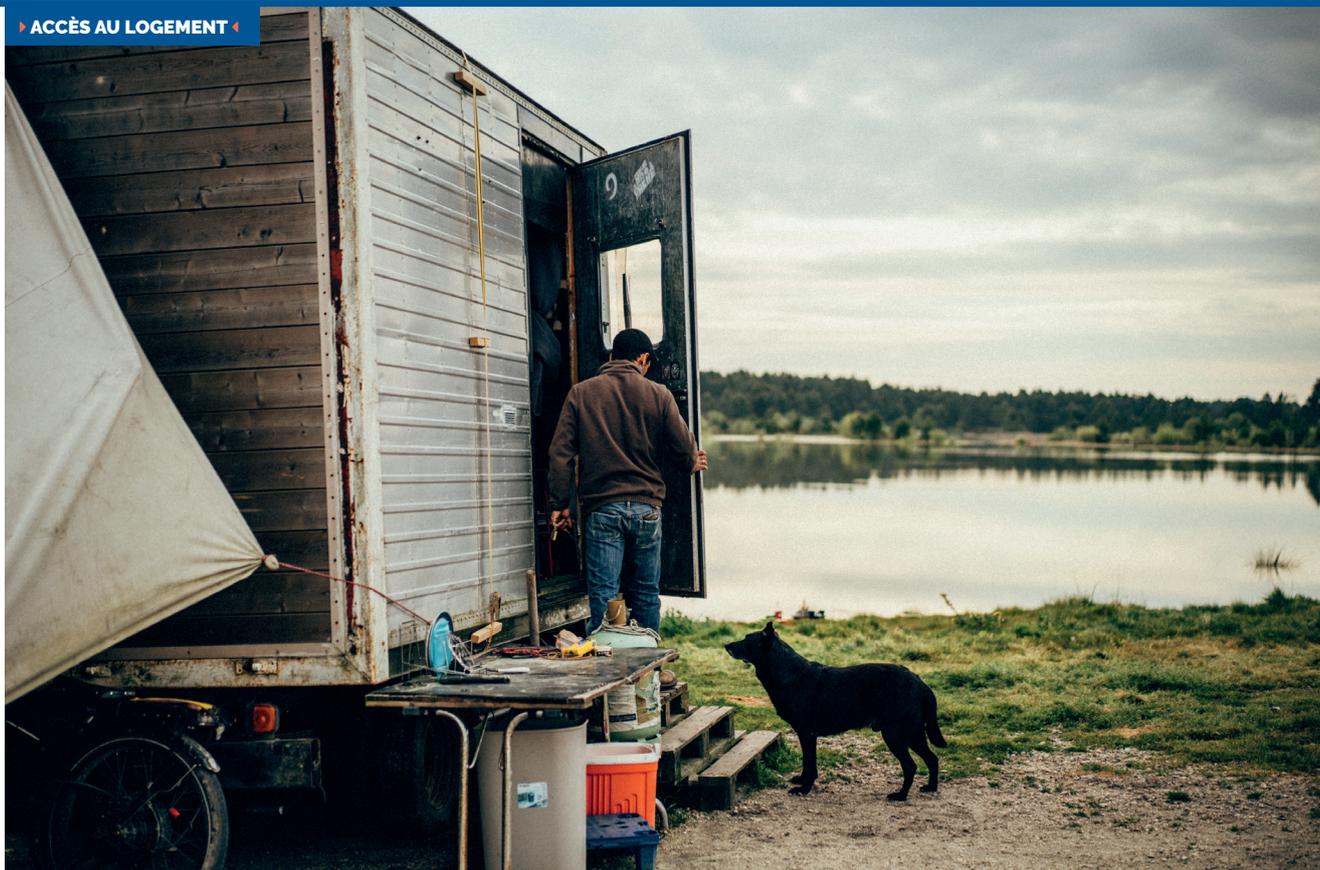
Lorsqu'on est éprouvé par des années d'errance, par des difficultés de santé physique et psychique, par de multiples ruptures sociales et familiales, ou par un parcours d'exil traumatique, accéder au logement et s'y maintenir de façon durable nécessitent bien souvent d'être accompagné(e) pour réaliser ses démarches, faire valoir ses droits et reprendre confiance en soi et en l'autre. Alors qu'il est la pierre angulaire du « Logement d'abord », l'accompagnement des personnes sans domicile n'a jamais été au cœur du « Plan quinquennal ». Le

soutien proposé aux plus fragiles s'est même détérioré avec la précarisation des dispositifs d'hébergement d'urgence et la fermeture de nombreux services publics durant la pandémie. Cette situation alimente le non-recours et ralentit voire décourage les parcours d'accès à l'hébergement et au logement : Selon la Fédération nationale des Samu sociaux, 83% des personnes sans-abri ne font plus appel au 115 et 64% d'entre elles éprouvent des difficultés pour obtenir un premier rendez-vous avec une travailleuse sociale⁵.

3 - Le nombre de logements locatifs sociaux co-financés par l'État a diminué de 23% au niveau global et de 9% pour les logements les plus sociaux (PLAI).

4 - Fondation Abbé Pierre, d'après les Comptes du Logement, 26^e rapport sur l'état du mal-logement en France, février 2021.

5 - Fondation Abbé Pierre, Enquête flash réalisée auprès d'une soixantaine d'associations membres du réseau Accès aux droits liés à l'habitat dont le Secours Catholique-Caritas France, avril 2021.



« Je réunis tous les critères, mais je n'ai rien trouvé jusqu'ici. Pourtant il serait plus logique de me donner un logement et de laisser ma place en CHU à quelqu'un à la rue. » **Témoignage de Rudy, réfugié hébergé par Cités Caritas.**

Il est donc primordial de **renforcer les dispositifs d'aller-vers, d'aide et d'accompagnement global permettant de soutenir les personnes depuis la rue jusqu'au logement : structures de la veille sociale (maraudes, accueils de jour et 115 notamment), services sociaux de droit commun (CCAS, /CIAS et action sociale des départements) et mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement**⁶.

Afin que **l'hébergement** d'urgence ne s'éternise pas et qu'il soit bien-traitant envers les personnes qu'il accueille, il **doit faire l'objet d'un programme d'humanisation ambitieux reposant sur le développement d'alternatives à l'hôtel, l'application de normes proches du logement ordinaire et l'élaboration d'un cahier des charges** lui permettant de remplir correctement ses

2,2 MILLIONS DE MÉNAGES ATTENDENT UN LOGEMENT SOCIAL, DONT 77684 PRIORITAIRES AU TITRE DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)⁹

missions légales telles qu'énoncées dans le Code de l'action sociale et des familles : accueillir inconditionnellement, alimenter

dignement, accompagner selon les besoins et proposer une orientation adaptée. Par ailleurs, même si le parc d'hébergement a augmenté, il ne permet toujours pas d'accueillir toutes les per-

sonnes sans-abri qui en font la demande et sa saturation alimente une lutte des places indigne et discriminatoire entre les situations de pauvreté, en particulier lorsqu'elles sont marquées par la migration.

Renforcer l'accès au logement et donner des perspectives d'intégration aux personnes hébergées exilées est dès lors la seule solution pragmatique pour desserrer l'étau sur l'hébergement d'urgence, ne laisser personne à la rue et freiner la prolifération de dispositifs précaires.

6 - Accompagnement vers et dans le logement, accompagnement social lié au logement et CHRS hors-les-murs.

9 - Sources : Union sociale pour l'habitat et Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du Droit au logement opposable, 2021.

« Je viens plus pour rencontrer des personnes, c'est un besoin vital parce que j'ai besoin de contacts pour exister. » Témoignage d'une personne accompagnée par le Secours Catholique à l'accueil de jour de Metz.

Parce que l'accès au logement décent et pérenne est le meilleur remède contre le sans-abrisme et le mal-logement, le pays doit désormais emprunter une trajectoire volontariste de soutien au logement accessible aux plus pauvres. Dans le parc HLM, seuls 6% des logements affichent un loyer très social, alors que trois quarts des ménages dans la file d'attente y seraient éligibles, selon l'Union sociale pour l'habitat, compte tenu de leurs ressources. En conséquence, les ménages les plus pauvres ont, toutes choses égales par ailleurs, 30% de chances en moins d'obtenir un logement social que les autres⁷. **Adopter en début de quinquennat une loi de programmation pluriannuelle de la rue au logement prévoyant notamment le financement annuel de 150 000 logements HLM dont 60 000 logements très sociaux, 40 000 logements dans le parc**

privé à vocation sociale et des moyens d'accompagnement renforcés permettrait de sortir de cette impasse. Pour correspondre au mieux aux besoins locaux, les objectifs de production doivent viser prioritairement les territoires aux marchés locatifs les plus tendus. Il importe enfin de **rétablir l'équité à l'égard des ménages prioritaires et très modestes dans le parc social existant en leur attribuant les logements qui leur reviennent de droit⁸ et en favorisant la mixité sociale dans tous les territoires, y compris les plus prisés.**

7 - Les ménages dont le revenu mensuel est compris entre 342 et 513 €, par unité de consommation ont environ 30% de chances de moins d'obtenir un logement social dans l'année que ceux dont le revenu mensuel par UC est compris entre 1026 et 1368 €. Cf. étude inter-associative *Les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources* coordonnée par le Secours Catholique-Caritas France en 2020.

8 - Les bailleurs sociaux ont depuis 2017 l'obligation d'attribuer au moins 25% de leurs logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux ménages du premier quartile de revenus. Or cette proportion n'atteignait que 15,9% en 2019 (données de l'Agence nationale de contrôle du logement social, juillet 2021).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Collectif des associations unies, Dossier de presse *Bilan du quinquennat*, 16 décembre 2021
- ▶ Secours Catholique-Caritas France, ATD Quart-Monde, Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme, Association DALO, Solidarités Nouvelles pour le Logement ; Synthèse du rapport *Les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources*, et Cahier *15 propositions pour permettre l'accès au parc social des ménages à faibles ressources*, 2020. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/synthese_du_rapportacesaulogement.pdf
<https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rals2020-propositions.pdf>
- ▶ Secours Catholique, Dossier *Hébergement d'urgence : Comment résoudre la crise ?* du Magazine Ré-Solutions, Mai 2021
- ▶ Secours Catholique, Positionnement *Plus personne à la rue, plus personne mal-logé*, 2017

CONTACTS

- ▶ **Ninon Overhoff**, responsable du département "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : ninon.overhoff@secours-catholique.org
- ▶ **Fanny Plançon**, chargée de projets "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : fanny.plancon@secours-catholique.org
- ▶ **Alice Bougenot**, chargée de projets "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : alice.bougenot@secours-catholique.org

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

► MIGRATIONS ◀

TRAITER LA SITUATION DES PERSONNES MIGRANTES DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

UN DÉBAT CRISPÉ QUI ALTÈRE LA PERCEPTION DE LA RÉALITÉ

Depuis de nombreuses années, la question de l'accueil des personnes migrantes et réfugiées fait l'objet de crispations importantes en France comme dans la plupart des sociétés européennes. Les peurs d'un afflux incontrôlé, d'une perte d'identité culturelle, d'un monde qui a profondément évolué avec la mondialisation, etc. tendent à provoquer dans une partie de l'opinion des réactions de rejet et une porosité aux messages véhiculés par les courants identitaires et nationalistes.

Si ces phénomènes résultent de nombreux facteurs, ils ne reposent pas sur une réalité objective. Les mouvements migratoires vers l'Europe et la France ont connu une légère croissance sur les 20 dernières années, mais celle-ci est beaucoup plus modérée que ne l'évaluent les opinions publiques et ne justifie pas les formulations alarmistes de certains responsables politiques. La proportion d'étrangers en France au regard de la population reste, sur le long terme, globalement stable¹.

L'irrationalité du débat ne permet pas, en outre, de prendre en compte à sa juste mesure tout l'intérêt que représente pour notre pays l'apport des personnes étrangères, que ce soit sur le plan humain, économique, démographique, culturel, ou encore en termes de rayonnement de notre pays.

UNE OPINION PLUS OUVERTE ET BIENVEILLANTE QU'ON NE LE LAISSE CROIRE

Il convient cependant de relativiser l'importance de ces réactions hostiles. En 2018, le Secours Catholique a fait réaliser avec ses partenaires une étude approfondie sur la façon dont les catholiques (soit 50 % de la population française, dans cette étude) perçoivent l'arrivée et la présence de personnes étrangères en France². Cette étude a fait apparaître des éléments beaucoup plus équilibrés que ne le laissent penser médias et discours politiques.

Si une part des catholiques (15%) manifestent réellement une réaction hostile, si, à l'autre bord, une partie conséquente est

1 - Selon l'INSEE : En 2020, 6,8 millions d'immigrés vivent en France, soit 10,2% de la population totale. 2,5 millions d'immigrés, soit 36% d'entre eux, ont acquis la nationalité française. La population étrangère vivant en France s'élève à 5,1 millions de personnes, soit 7,6% de la population totale. Elle se compose de 4,3 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,8 million de personnes nées en France de nationalité étrangère. En 2020, 47,5% des immigrés vivant en France sont nés en Afrique. 32,2% sont nés en Europe. Les pays de naissance les plus fréquents des immigrés sont l'Algérie (12,7%), le Maroc (12%), le Portugal (8,6%), la Tunisie (4,5%), l'Italie (4,1%), la Turquie (3,6%) et l'Espagne (3,5%).

résolument dans l'accueil (21%), il est apparu qu'une grande majorité affichent une « ambivalence », à savoir une attitude partagée entre d'un côté la crainte d'un phénomène mal maîtrisé et de l'autre la volonté de rester activement fidèle aux valeurs humanistes et chrétiennes d'accueil de l'étranger et de protection des vulnérables.

Cette compréhension plus fine de ce que ressentent les différentes composantes de la société incite le Secours Catholique à donner la priorité à toutes les actions favorisant le « changement de regard », la « rencontre et les échanges interculturels » qui aident à dépasser les peurs, favorisent la connaissance des autres et renforcent notre capacité collective à œuvrer pour une société fraternelle.

DES ATTEINTES AUX DROITS ET DES CONDITIONS DE VIE QUI SE DÉGRADENT POUR BEAUCOUP D'ÉTRANGERS

Malheureusement, depuis des années, les gouvernements successifs n'ont cessé de vouloir répondre prioritairement aux réactions de repli qui traversent une partie de l'opinion.

Il en résulte une suite sans fin de décisions visant à durcir la législation et les dispositifs relatifs aux conditions de vie des étrangers en France, se traduisant à la fois par des mesures destinées à limiter l'entrée de nouvelles personnes migrantes sur le territoire, et par des mesures visant à dissuader les personnes migrantes de venir ou de rester en France, en restreignant l'accès au droit commun pour les personnes exilées – droit au séjour, à la formation, au travail, à une protection, aux droits sociaux, etc. – et en déployant des pratiques touchant parfois à leur intégrité et les mettant en danger.

LES ENJEUX

Les personnes migrantes subissent les conséquences de ces évolutions qui, d'année en année, aggravent leurs conditions de vie, voire de survie, et les maintiennent dans une grande précarité administrative et sociale.

Aux frontières, les personnes exilées qui arrivent ou sont déjà présentes font l'objet de mesures telles que leurs droits fondamentaux, leur dignité voire leur intégrité physique sont menacées. C'est le cas sur le littoral franco-britannique (Calais, Grande-Synthe, etc.), à la frontière franco-italienne (Menton, Briançon) ou franco-espagnole.

La protection et la prise en charge par les services de protection de l'enfance **des jeunes mineurs isolés** se trouvent désormais dépendantes d'un dispositif basé sur la suspicion (mise en doute et évaluation de la minorité selon des procédés très contestables), abandonnant les jeunes à leur sort, sans protection, alors même que le juge des enfants ne s'est pas encore prononcé à leur égard.

Sur le territoire, des dizaines de milliers de personnes exilées « **dublinées** »³ sont « suspendues » dans un no man's land juridique et social ; elles restent pendant des mois et des mois dans l'attente de savoir si leur situation administrative sera examinée en France, ou dans un autre État européen, ou si elles seront renvoyées dans un pays tiers ou dans leur pays d'origine sans que leur demande ait été examinée.

Le principe d'hébergement inconditionnel, pourtant consacré par la loi⁴ pour toute personne se trouvant dans une situation de détresse sociale, n'est pas assuré et se voit même remis en cause pour les personnes migrantes en situation administrative fragile par des jurisprudences qui participent ainsi au développement des « campements » et « bidonvilles » sur lesquels survivent, dans des conditions déplorables, des milliers de personnes et de familles.

Les possibilités d'accès à un droit au séjour et au travail – sésame indispensable pour que les personnes migrantes puissent s'intégrer, s'autonomiser et vivre comme tout un chacun – ont été restreintes par la législation et par les pratiques préfectorales. La « dématérialisation » et le recours systématiques aux plateformes téléphoniques ou numériques complexifient encore les procédures

2 - More in Common, *Perceptions et attitudes des catholiques de France vis-à-vis des migrants*, Rapport au Secours Catholique - Caritas France, au CCFD - Terre Solidaire, au Service national de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes, à la Conférence des Évêques de France et au JRS France - Service Jésuite des Réfugiés, Enquête réalisée par l'IFOP, juin 2018.

3 - En référence au règlement européen de Dublin, qui interdit aux personnes entrées dans l'Union européenne par un autre pays (souvent l'Italie, la Grèce ou l'Espagne) de demander l'asile en France.

4 - Code de l'action sociale et des familles, article L.345-2-2.



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCOF

et rendent les services publics inaccessibles à des dizaines de milliers de personnes. Ces phénomènes conjugués augmentent le nombre de personnes et de familles en situation administrative irrégulière, aggravent leur précarité sociale, fragilisent leur possibilité d'accéder à une formation, à un travail, à un logement, et de construire l'avenir de leurs enfants.

Les droits sociaux (accès à une couverture médicale, accès à une allocation d'attente) ont été rognés ou rendus plus difficiles d'accès ; le droit à la formation et au travail des demandeurs d'asile reste octroyé au compte-gouttes ; la formation linguistique est réservée à certains publics au détriment du grand nombre de personnes, des femmes notamment, vivant depuis des an-

nées en France mais n'ayant pas eu la possibilité d'en bénéficier.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle est la traduction concrète de politiques décidées par des responsables – en France comme en Europe – qui ferment les yeux ou approuvent cette remise en cause concrète des valeurs qui fondent pourtant notre société, de dignité des personnes, de justice, de fraternité, d'égalité, de liberté.

NOS PROPOSITIONS

➔ TRAITER LA SITUATION DES PERSONNES MIGRANTES DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ

Cela passe d'abord par un changement de regard : le Secours Catholique attend de l'ensemble des responsables politiques qu'ils s'engagent à apaiser les débats autour des questions migratoires, qu'ils adoptent eux-mêmes des expressions mesurées, équilibrées, ayant comme fondements l'analyse objectivée des faits comme le respect des valeurs de fraternité et de justice. Le récent rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations, qui a impliqué des députés de différentes sensibilités, démontre la fécondité d'une telle approche.

Un tel renversement dans la vision et l'expression pourra **ouvrir la voie à des dispositifs et des politiques à la fois réalistes, fidèles à ces valeurs**, et qui pourront se traduire par diverses mesures concrètes devant permettre de :

- ▶ **Préserver l'intégrité des personnes qui tentent d'accéder au territoire français et/ou européen**, et qui sont potentiellement en danger, avant toute autre considération.
- ▶ **Porter une attention spécifique aux mesures de protection que requièrent les personnes particulièrement vulnérables :** mineurs non accompagnés ou jeunes majeurs, femmes ou personnes victimes d'exploitation ou de traite, etc.
- ▶ **Faciliter l'accès à un titre de séjour et de travail : les possibilités de régularisation et d'accès au travail doivent être élargies** pour dépasser la notion d'admission exceptionnelle au séjour. Il s'agit de permettre aux personnes étrangères concernées de s'intégrer, de contribuer et de vivre comme tout un chacun.
- ▶ **Renoncer à l'application du règlement européen Dublin** tant qu'une meilleure politique commune d'accueil n'aura pas été adoptée.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Secours Catholique, *État de la pauvreté en France - Personnes migrantes : une même aspiration à vivre dignement*, 2019. <https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs19.pdf>
- ▶ Recensement interassociatif des difficultés rencontrées par les personnes étrangères dans leur accès aux droits, octobre 2021.
- ▶ Rapport et contribution des associations de la CAFI (Secours Catholique, MdM, MSF, Cimade, Amnesty International) et autres aux travaux de la Commission d'Enquête Parlementaire sur les Migrations, novembre 2021.
- ▶ Rapport de la Commission d'Enquête Parlementaire sur les Migrations, octobre 2021.

CONTACTS

- ▶ **Laurent Giovannoni**, responsable du département « Accueil et droits des étrangers » au Secours Catholique, laurent.giovannoni@secours-catholique.org

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

► LOGEMENT - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ◀

RÉNOVER TOUTES LES PASSOIRES THERMIQUES OCCUPÉES PAR DES MÉNAGES MODESTES, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

Avoir froid chez soi en hiver et souffrir de la chaleur en été, devoir choisir entre faire ses courses ou se chauffer correctement, consacrer chaque mois plusieurs centaines d'euros au paiement de factures d'énergie toujours plus élevées, voir ses enfants tomber malades en raison du mauvais état de son logement, avoir honte de recevoir chez soi... Telles sont les difficultés rencontrées par 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique en France.

En cause : une précarité économique installée et accentuée par la crise sanitaire, la flambée des tarifs des énergies fossiles qui grignotent le « pouvoir de vivre », et surtout la piètre performance thermique du bâtiment, plus gros consommateur d'énergie en France¹. Le parc résidentiel compte en effet 4,8 millions de passoires thermiques² dont 2 millions sont occupées par des ménages modestes ou très modestes.

Bien que le législateur ait consacré « un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans

coût excessif au regard de leurs ressources³ » et prévu une trajectoire ambitieuse de rénovation des logements (rénovation de 94 %

des logements au niveau BBC d'ici 2050), pour atteindre la neutralité carbone, la France n'est toujours pas parvenue à faire reculer la précarité énergétique. Il en va pourtant à la fois de la transition climatique comme de la balance commerciale française, du développement de l'emploi local, du reste à vivre des ménages, de leur confort et de leur santé.

Il en faut peu pour que les choses changent. Encouragées par des associations, des entreprises, des mouvements sociaux et dernièrement, par la Convention Citoyenne pour le Climat, les politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique et de rénovation du bâtiment ont marqué **de premières avancées positives au cours du quinquennat qui s'achève** : la mise en place du chèque-énergie, la simplification progressive du paysage des aides à la rénovation, la montée en puissance du dispositif « MaPrimeRénov' »,

12 MILLIONS DE PERSONNES SONT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE¹¹

LE PARC RÉSIDENTIEL FRANÇAIS COMPTE 4,8 MILLIONS DE PASSOIRES THERMIQUES DONT 2 MILLIONS OCCUPÉES PAR DES MÉNAGES MODESTES OU TRÈS MODESTES¹⁴

1 - Données du ministère de la Transition écologique.

2 - Logements très énergivores auxquels le diagnostic de performance énergétique (DPE) attribue la note F ou G. L'initiative Rénovons avance même le chiffre de 6,7 millions de passoires, après la réforme du DPE - mais faute d'en connaître la part occupée par les ménages modestes, nous nous appuyons sur les chiffres du rapport d'Olivier Sichel cité plus bas.

3 - Article L. 100-1 du Code de l'énergie.

11 - ONPE, CSTB, ADEME, *La précarité énergétique à la lumière de l'Enquête nationale Logement 2013*, novembre 2016.

14 - CGDD, *Le parc de logements par classe de consommation énergétique*, septembre 2021.

« J'ai besoin de boire la nuit [...]. Les matins d'hiver, ma bouteille d'eau, posée sur le plancher à côté du lit, était gelée. » *Témoignage d'Alain, en situation de précarité énergétique et accompagné par le Secours Catholique.*

ou l'interdiction progressive de louer des passoires thermiques et d'augmenter leur loyer dans le cadre de la loi « Climat et Résilience ».

Il faut **désormais franchir un cap supplémentaire en accélérant la rénovation des logements les plus énergivores sans sacrifier la qualité des travaux, et la rendre réellement accessible aux ménages les plus modestes**, qui sont les plus touchés

par la précarité énergétique. Les rénovations globales, seules à même de réduire fortement la consommation énergétique des logements, n'ont en effet concerné que 0,1% des travaux réalisés grâce au plan de relance⁴, et malgré les aides publiques existantes, leur coût reste prohibitif pour les plus pauvres.

NOS PROPOSITIONS

Venir à bout des passoires thermiques dans un délai compatible avec l'urgence climatique et sociale nécessite d'actionner plusieurs leviers en même temps :

➔ L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT POUR LES PLUS PAUVRES

Si des mesures immédiates de soutien au budget des ménages, comme la revalorisation significative du chèque-énergie ou l'abondement des fonds de solidarité pour le logement sont nécessaires pour protéger les ménages de l'inflation des prix du gaz et de l'électricité, des factures impayées et des coupures d'énergie, **le seul remède efficace et durable contre la précarité énergétique est la rénovation globale et performante des logements**. Mais transformer une passoire thermique en logement décent et peu énergivore coûte de 15 000 € à 60 000 €, dont 34 % à 50 % en moyenne restent à la charge des ménages s'ils sont modestes⁵

LES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ ONT AUGMENTÉ DE 41% ET DE 23% EN 10 ANS¹²

ou très modestes. Aussi est-il primordial de **renforcer les aides publiques** afin que les plus pauvres puissent rénover leur logement de façon globale et performante. Et notamment de systématiser l'avance des frais, de déplafonner le montant des travaux éligibles aux aides publiques et d'augmenter le taux de subvention de telle sorte que leur reste à charge ne dépasse pas l'euro symbolique.

➔ UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET TECHNIQUE ADAPTÉ À CHAQUE MÉNAGE

Parce que les obstacles à la rénovation ne sont pas seulement d'ordre financier, mais également d'ordre social et technique, la politique de lutte contre la précarité énergétique doit **intégrer une forte composante humaine**. À l'heure actuelle, 98 % des aides publiques sont concentrées sur les aides à la rénovation, contre seulement 2 % sur l'accompagnement des ménages⁶. Ce dernier **doit donc devenir une priorité de**

4 - France Stratégie, *Rapport du Comité d'évaluation du plan France Relance*, octobre 2021.

5 - Olivier Sichel, *Rapport pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés*, mars 2021. À noter que six départements (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Nord, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) font l'objet d'une expérimentation qui mérite attention : dans ces "territoires d'accélération", l'ANAH subventionne jusqu'à 70 % des travaux.

6 - *Ibid.*

12 - ONPE, *Pour ses 10 ans, l'ONPE publie une déclaration collective appelant à faire de la précarité énergétique une priorité nationale*, novembre 2021.



« J'ai 76 ans, je croyais avoir tout vu de ma vie, mais non, je ne savais pas qu'on pouvait vivre en 2021 en France dans de telles conditions. Une maison où il pleut à l'intérieur, où il fait 9 degrés sans eau chaude. » Témoignage d'Hubert, bénévole au Secours Catholique dans le cadre du programme 1DigneToit en partenariat avec le Réseau Éco-Habitat.

« **France Rénov'** », le nouveau service public dédié à l'information et au conseil sur la rénovation énergétique. Afin de prendre en compte les difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes, il doit intégrer **un niveau d'accompagnement renforcé** spécialisé dans le traitement des situations de précarité énergétique, **confié à des organismes indépendants** et neutres intervenant en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'action sociale⁷.

Pour **les locataires** qui représentent près de la moitié des personnes précaires vivant en passoire thermique, cet accompagnement doit faciliter l'aller-vers, le repérage,

l'évaluation économique et sociale du ménage et le diagnostic technique du logement, l'accès aux droits et, si nécessaire, la mise en place de mesures de médiation avec les propriétaires bailleurs.

APRÈS DÉDUCTION DES AIDES À LA RÉNOVATION, LES MÉNAGES MODESTES ET TRÈS MODESTES DOIVENT ASSUMER RESPECTIVEMENT 56 % ET 39 % DE LA FACTURE DE TRAVAUX¹⁵.

Les **propriétaires occupants modestes** et très modestes doivent quant à eux se voir proposer une ingénierie sociale et technique sur mesure avant, pendant et après les travaux, fondée sur la modélisation et l'essaimage du programme « 1DigneToit » expérimenté par le Secours Catholique et le Réseau Éco-Habitat. Afin qu'il réponde véritablement aux besoins des plus pauvres, son financement public doit être porté par l'État à au moins 7500 € par logement⁸.

7 - CCAS/CIAS, services sociaux départementaux, FSL, SLIME, etc.

8 - En additionnant les différentes sources de financement de l'État et des collectivités territoriales.

15 - France Stratégie, Rapport du Comité d'évaluation du plan France Relance, octobre 2021.

« Grâce à nos feuilles d'impôt misérables, le propriétaire a pu faire isoler le logement pour 1€. Mais même cet euro-là, il ne nous l'a pas remboursé ! [...] Tant que l'ensemble du logement ne sera pas isolé, il continuera à y avoir des courants d'air ! » **Témoignage d'Alain, en situation de précarité énergétique et accompagné par le Secours Catholique.**

► UN CADRE NORMATIF FAISANT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE UNE PRIORITÉ NATIONALE

Actuellement, 86% des rénovations portent sur un unique geste de travaux⁹. Cela est très insuffisant dans l'optique de décarboner entièrement le parc résidentiel français d'ici à 2050. La sauvegarde de notre maison commune n'étant pas optionnelle, il est urgent **d'adapter notre cadre normatif en instaurant une obligation de rénovation globale et performante de tous les logements, dès lors qu'elle est techniquement réalisable, financièrement**

ENTRE 2020 ET 2021, LA PART DES FOYERS AYANT SOUFFERT DU FROID EST PASSÉE DE 14 % À 20 %¹³.

soutenable et accompagnée selon les besoins. La loi Climat et Résilience votée à l'été 2021 n'est en effet pas allée au bout du chemin en ne fixant aucune obligation de travaux aux propriétaires bailleurs, ni aux propriétaires occupants. Pourtant, la majorité des Français et des Françaises¹⁰, tout comme la Convention Citoyenne pour le Climat ainsi que les associations et les institutions auditionnées, sont favorables à cette mesure de progrès social et écologique.

9 - ONPE, 10 ans après le Grenelle de l'environnement, analyse rétrospective et prospective de l'efficacité et de l'efficience des instruments de lutte contre la précarité énergétique en France, novembre 2021.

10 - D'après un sondage réalisé par OpinionWay pour monexpert-renovation-energie.fr en octobre 2021.

13 - Médiateur national de l'énergie, 15^e édition du baromètre Energie-Info, 2021.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Initiative Rénovons !, *Avec le Bouclier Énergie, protégeons-nous de la hausse du prix de l'énergie*, 2021.
- Initiative Rénovons !, *Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques en 10 ans*, 2020.
- Initiative Rénovons !, *Pour la rénovation des passoires énergétiques en 10 ans*, 2020.
- Secours Catholique, *Reportage Passoires thermiques : le quotidien infernal des maisons courant d'air*, publié sur le site web, 29 mars 2021. <https://www.secours-catholique.org/actualites/passaires-thermiques-le-quotidien-infernal-des-maisons-courants-dair>
- Institut Godin, *"Jouer des frontières": l'accès des publics précaires au dispositif de rénovation énergétique en France, le cas de Réseau Éco Habitat*, 2020.

CONTACTS

- **Ninon Overhoff**, responsable du département "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : ninon.overhoff@secours-catholique.org
- **Hadrien Legallet**, chargé de projet "Précarité énergétique, aides financières et accès aux droits", hadrien.legallet@secours-catholique.org

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

► TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE ◀

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE ET SOLIDAIRE, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

Le Secours Catholique, alerté par ses partenaires internationaux, son réseau national, et inspiré par l'encyclique *Laudato Si'*, s'est engagé depuis plusieurs années dans le soutien à une transition juste et solidaire.

LES PLUS VULNÉRABLES EN PREMIÈRE LIGNE

En effet, les changements climatiques ont ou auront un fort impact sur nos sociétés, et en premier lieu sur les personnes en situation de précarité, dans le monde comme en France, alors même qu'elles en sont les moins responsables et qu'elles ont le moins de moyens d'y faire face.

De l'Amazonie au Bangladesh en passant par Madagascar, paysans, peuples autochtones et communautés locales, « migrants climatiques »... sont autant de publics déjà très concernés par les effets des changements climatiques. Dans un pays comme la France aussi, les moins bien dotés sont les moins bien armés pour s'y adapter comme le révèlent les canicules ou les inondations plus fréquentes.

Au niveau national, la crise des gilets jaunes à l'automne 2018 est venue rappeler combien les choix politiques en matière d'énergie ou de transport, face au défi climatique, devaient être équitables pour être acceptables. C'est aussi ce que font ressortir les débats locaux avec des personnes en situation de précarité que nous avons menés à cette occasion : la transition écologique est nécessaire et souhaitée, pourvu qu'elle soit socialement juste¹. Or les mesures environnementales risquent de renforcer les inégalités si elles ne sont pas pensées avec et pour les plus précaires.

ASSUMER TOUTE NOTRE PART DE RESPONSABILITÉ

Alors même que les alertes des scientifiques sont claires et pressantes², il nous revient, collectivement, d'agir de façon déterminée pour préserver au mieux « notre maison commune » et permettre aux plus vulnérables de s'adapter aux dérèglements à venir. « *Ce qui est en jeu, c'est notre propre dignité. Nous sommes, nous-mêmes, les premiers à avoir intérêt à laisser une planète habitable* » (*Laudato Si'*, 160).

LE RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE DE 1,5°C ET 2°C SERA DÉPASSÉ AU COURS DU 21^E SIÈCLE, À MOINS QUE DES RÉDUCTIONS IMPORTANTES DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET D'AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE NE SOIENT RÉALISÉES DANS LES ANNÉES À VENIR.

1 - Secours Catholique, *Tout ce qui se dit là, il faut que ça remonte*, Contribution au grand débat national, mars 2019.

2 - *Le réchauffement planétaire de 1,5°C et 2°C sera dépassé au cours du 21^e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre ne soient réalisées dans les années à venir*. Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental (GIEC) sur l'évolution du climat, 2021.

« Ce qui est en jeu, c'est notre propre dignité. Nous sommes, nous-mêmes, les premiers à avoir intérêt à laisser une planète habitable. » (Laudato Si', 160).

Les conséquences du réchauffement global appellent une réponse globale et une responsabilité partagée, mais différenciée, autrement dit, que les principaux pollueurs assument leur juste part de l'effort. Dans cette réponse mondiale, la France doit promouvoir au niveau national, européen et international une ambition climatique respectueuse à la fois des limites planétaires, en s'appuyant sur les constats scientifiques, des engagements internationaux et des droits des personnes (droits humains et droits des peuples autochtones).

Les signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à contenir l'augmentation des températures globales sous les +1,5°C. Pour y arriver, nous devons atteindre la neutralité carbone d'ici 2050³. Au niveau français, l'État s'était fixé une étape intermédiaire à -40% d'émissions de gaz à effet de serre (par rap-

port à 1990) d'ici 2030. Un objectif qui a été porté à -55% d'ici 2030 au niveau européen.

Pourtant, les actes ne suivent pas, au point que l'État a été condamné à plusieurs reprises pour non-respect de ses engagements en matière environnementale. Dans l'Affaire du siècle notamment, en 2021, le Conseil d'État a ordonné au gouvernement de « prendre toutes les mesures utiles » pour compenser les excès d'émissions des dernières années, et lui demande de « réparer le préjudice écologique ». De même, l'État doit payer une astreinte financière pour non-respect des objectifs de qualité de l'air.

80 % DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE RESTANTE DANS LE MONDE SE TROUVE SUR LES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES.

La transition écologique doit être une opportunité pour construire des sociétés plus justes.

NOS PROPOSITIONS

POUR MENER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE ET SOLIDAIRE :

➔ **EN FRANCE, PRENDRE TOUTE NOTRE PART À UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE COMPATIBLE AVEC L'ACCORD DE PARIS, EN PASSANT PAR DES OBJECTIFS SECTORIELS AMBITIEUX ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ADAPTÉES AUX BESOINS DES PERSONNES PRÉCAIRES.**

La France et l'Union européenne doivent mettre en œuvre des plans d'action climatique ambitieux qui ne laissent personne en marge. Ces mesures fortes ne doivent pas se faire au détriment, mais bien au bénéfice des plus pauvres. Cela passe notamment par :

- ▶ **la réorientation des investissements publics et privés vers les activités nécessaires à une transition écologique juste**, afin de permettre la création d'emplois pérennes et, le plus possible, accessibles aux chômeurs de longue durée (voir fiche Travail et Revenu).
- ▶ **la rénovation des passoires thermiques occupées par des ménages modestes**, à travers un soutien et un accompagnement accrus des projets de rénovation globale et performante de l'ensemble du parc résidentiel, et le renforcement du cadre normatif (voir fiche Logement-Rénovation énergétique).
- ▶ **l'accès de tous à des solutions de mobilité moins polluantes**, particulièrement en milieu rural et dans les zones à faibles émissions, à travers le développement d'infrastructures

³ - Objectifs de l'Union Européenne : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20190926STO62270/qu-est-ce-que-la-neutralite-carbone-et-comment-l-atteindre-d-ici-2050>



© JULIETTE GALLOU / SCCF

pour les transports en commun et le vélo, l'accompagnement et le conseil en mobilité, l'augmentation des aides à la conversion vers des solutions de mobilité moins polluantes et l'élargissement des tarifications solidaires aux nouveaux modes de transports (autopartage, etc.).

▶ **un accès de tous à une alimentation saine** par une offre durable et de qualité disponible et accessible, et le soutien à l'installation et à la transmission dans la perspective d'une transition agroécologique (voir fiche alimentation).

➔ **AU NIVEAU INTERNATIONAL, PROMOUVOIR DES POLITIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMBITIEUSES ET RESPECTUEUSES DES DROITS HUMAINS.**

▶ **Dans le secteur des terres, soutenir la restauration et la conservation des écosystèmes et reconnaître les pratiques des peuples autochtones** (gestion communautaire des forêts, agroécologie...).

La façon de mener les stratégies de baisse des émissions importe : il faut veiller à ce qu'elles respectent les limites écologiques

de notre planète (dont la biodiversité), les droits humains et ceux des peuples autochtones, la sécurité alimentaire - et notamment, à ce que le recours à des « puits de carbone »⁴ ne mette pas la pression sur les terres agricoles. Recourir massivement aux terres dans le seul but d'y stocker du carbone risque en effet de provoquer l'accaparement des terres au détriment de la production agricole et de la souveraineté alimentaire locale.

C'est en ce sens qu'il convient de **sécuriser les droits fonciers des peuples autochtones**, pour leur permettre de gérer les espaces agricoles et forestiers de façon collective par des pratiques durables, comme l'agroécologie ou l'agroforesterie. Rappelons qu'aujourd'hui, environ 80 % de la biodiversité forestière restante dans le monde se trouve sur les territoires des peuples autochtones.

Une gestion assurée par les populations autochtones permettrait également de réduire la déforestation, par la protection et la restauration des « puits de carbone » (CO₂ stocké dans les forêts, les zones humides).

↑
Photo prise dans le village de Bajo Canampa au Pérou, où vivent 180 familles qui s'identifient au peuple awajún, durant un atelier de cartographie participative. Il s'agit d'un outil essentiel pour la reconnaissance des droits à la terre des peuples autochtones.

4 - Le phénomène naturel par lequel le carbone est séquestré par les arbres et dans les sols est de plus en plus utilisé par différents acteurs pour compenser leurs émissions, à défaut de les réduire suffisamment.

« La forêt est tout ce qu'il nous faut. Sans arbres, comment pouvons-nous avoir de l'eau ? Comment pouvons-nous cultiver du riz, et comment pouvons-nous survivre ? » Témoignage d'un habitant de la commune de Po E, Vietnam, où se déroule un programme soutenu par le Secours Catholique.

▶ **Honorer nos responsabilités à l'égard des pays les plus pauvres en participant à l'engagement financier de la communauté internationale** pour aider les pays vulnérables à réduire leurs émissions et à s'adapter au dérèglement climatique, et en reconnaissant les pertes et dommages subis par ces pays, pour lesquels un soutien financier additionnel est nécessaire.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁵ estime que le seul coût de **l'adaptation** aux dérèglements climatiques pour les pays du Sud (par ex. création de digues), nécessiterait entre 140 et 300 milliards de dollars par an d'ici à 2030 et de 280 à 500 milliards de dollars par an d'ici à 2050, en plus des fonds prévus pour la **réduction** des émissions par les pays vulnérables (par ex. développement des énergies renouvelables).

Concrètement, sur les 100 milliards annuels auxquels s'est engagée la communauté internationale, la France doit s'engager à fournir 8 milliards d'euros par an d'ici à 2025⁶ en augmentant la part de ce financement pour les projets dédiés à **l'adaptation** aux effets des dérèglements climatiques, si cruciale pour les pays les plus vulnérables, pour atteindre 50 % de ces financements climat (soit 4 milliards d'euros par an pour l'adaptation, contre un tiers aujourd'hui)⁷.

Face à l'apparition, dans certains pays, de conséquences irrémédiables du réchauffement climatique (liées, par exemple, à des typhons ou à la montée des eaux), il est nécessaire d'indemniser les pays et les communautés qui subissent ces « pertes et dommages », notamment par le biais d'un soutien financier additionnel aux 100 milliards de dollars annuels déjà promis.

5 - Dans son *Rapport 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques*.

6 - Contre 6 milliards aujourd'hui, et 7 milliards promis lors de la COP 26 en novembre 2021. Ce montant devrait augmenter post-2025 pour répondre aux besoins des pays pour faire face à l'évolution du climat.

7 - Dossier de presse COP 26 du Réseau Action Climat. <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/dp-cop-26-vf.pdf>

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ *Marchés carbone agricoles. Compensation carbone : fausse solution pour un vrai problème ?* Rapport du CCFD Terre Solidaire, Carbon Market Watch, IATP, Secours Catholique, 2020. <https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2020/11/Marches-carbone-agricoles.pdf>
- ▶ *Soutenir la transition agroécologique*, Secours Catholique, 2018. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/pla_agro_fr280g-bd.pdf
- ▶ *Tu ne laisserais pas mourir ta terre*, Secours Catholique, 2021. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/2021-etude_des_contributions_des_peuples_autochtones-fr.pdf
- ▶ *Les pistes inexplorées pour ne pas dépasser les 1,5°C*, CLARA, 2018. https://static1.squarespace.com/static/610ffde0dd5c39015edc6873/t/614942a6660b1e207c-5354ca/1632191143536/MissingPathwaysCLARAexecsummFR_2018.pdf

CONTACTS

- ▶ **Clara Alibert**, chargée de plaidoyer international, clara.alibert@secours-catholique.org
- ▶ **Daphné Chamard**, chargée de plaidoyer national, daphne.chamard@secours-catholique.org

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

▶ TRAVAIL ET REVENU ◀

RENDRE EFFECTIF POUR TOUS L'ACCÈS À UN TRAVAIL OU À UN REVENU DÉCENT, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

Fin 2021, 2,8 millions de chômeurs étaient inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an. Si l'on peut se réjouir de la tendance actuelle au recul du chômage, la France conserve cependant l'un des taux de chômage de longue durée les plus élevés parmi les pays de l'OCDE¹. Or ce chômage long a tendance à augmenter² : les actifs au chômage depuis plus de 2 ans sont passés de 1,3% en 2008 à 2% en 2018. Ainsi, l'embellie du marché de l'emploi ne se traduit pas mécaniquement en opportunités pour les plus éloignés de l'emploi. La DARES³ dénombrait 286 000 emplois vacants au 15 décembre 2021, ce qui est bien faible au regard des 5,5 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi à la même période. Une autre étude⁴ de la DARES rappelle que les métiers qualifiés sont en tension parce que la main-d'œuvre disponible est faible. Certains métiers peu qualifiés sont également en tension (bâtiment, service de nettoyage et hôtellerie-restauration), mais sont trop éprouvants pour les personnes à la santé fragile, ou peu compatibles avec une vie de famille,

**FIN 2021,
2,8 MILLIONS DE CHÔMEURS
ÉTAIENT INSCRITS À PÔLE
EMPLOI DEPUIS PLUS D'UN AN.**

notamment monoparentale. Et les salaires ne permettent pas toujours de vivre dignement. Une femme qui a travaillé dans les services à la personne, dans le Pas-de-Calais, nous partageait ainsi son indignation : « *On a envie de vivre de notre travail ! Lorsqu'on va aider une personne âgée à prendre son repas et qu'on est payé une demi-heure, c'est pas normal !* »

Les personnes vulnérables souffrent d'être regardées comme des fainéants et des assistés, quand en réalité une grande majorité d'entre elles souhaite travailler avec leurs capacités, se démène au quotidien pour élever leurs enfants, aider leurs voisins ou leurs parents dépendants. Comme tout un chacun, elles aspirent à une vie bonne. Ce qu'elles veulent, c'est « *contribuer à la société, et être protégées* »⁵. En précisant, au sein d'un groupe de parole et d'entraide dans le Finistère : « *être acteur(s) dans la société, ce n'est pas que travailler ; il faut des lieux, des rencontres qui permettent de connaître et de faire émerger les talents de chacun* ».

1 - Rambor al, « Study supporting the evaluation of the council recommendation on the integration of long-term unemployed into the labour market », Commission Européenne, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion, janvier 2019.

2 - Insee Références, édition 2019 - Fiches - Marché du travail p.187.

3 - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-emplois-vacants>

4 - DARES, *Comment mesurer la tension sur le marché du travail*, Document d'étude n°252, novembre 2021.

5 - <https://www.secours-catholique.org/actualites/une-protection-sociale-par-et-pour-tous>

FACE À CES DIFFICULTÉS, FORCE EST DE CONSTATER LA PERSISTANCE DES OBSTACLES :

► Une baisse des indemnités chômage et un faible montant des minimas sociaux :

Le système de protection sociale, censé protéger contre la précarité engendrée par le chômage, a été affaibli par la dernière réforme de l'UNEDIC. Au motif d'inciter les chômeurs à retrouver un emploi, les prestations des chômeurs seront réduites de près de 2 milliards d'euros par an dès 2022. Avant la réforme, un salarié ayant perdu son emploi au SMIC percevait 950 €/mois, après la réforme il ne lui sera versé que 650 €/mois⁶.

ENTRE 6 ET 9 % DES ALLOCATAIRES DU RSA SONT SANCTIONNÉS CHAQUE ANNÉE, ET VOIENT LE MONTANT DE LEUR RSA AMPUTÉ DE 50 %, 80 %, VOIRE 100 %.

PARMI LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SECOURS CATHOLIQUE, 1/3 DES MÉNAGES ÉLIGIBLES AU RSA N'Y A PAS RECOURS.

Lorsqu'on n'est pas ou plus éligible à l'assurance chômage, le RSA constitue l'ultime filet de protection pour 2 millions de ménages. Or son montant est maintenu très bas de façon à accroître la différence avec les bas salaires. Le RMI à sa création en 1988 représentait ainsi près de 50 % du Smic. Aujourd'hui le RSA, pour une personne seule⁷, ne pèse que 39 % du Smic augmenté de la prime d'activité. La France a ainsi établi un revenu minimum très en deçà du seuil de grande pauvreté⁸.

► Une pratique pesante de contrôle

Le RSA n'est pas garanti, il faut se plier aux attentes de l'administration : signer et appliquer un contrat d'engagement, pointer aux rendez-vous... Trop souvent, les injonctions des intervenants sociaux et le sentiment du contrôle social infantilisent et ne favorisent pas l'autonomie. Les personnes en précarité disent combien les multiples sollicitations pour se justifier sont éprouvantes : « J'ai le sentiment qu'avec toutes ces obligations on me vole ma vie, mon temps »⁹. Selon nos calculs, faute de combler ces attentes, entre 6 et 9 % des allocataires du RSA sont sanctionnés chaque année, et voient le montant de leur RSA amputé de 50 %, 80 %, voire 100 %¹⁰.

► Des démarches « tout numérique »

À cela il faut ajouter que les interfaces numériques pour accéder à ses droits peuvent décourager. Les démarches administratives, les sanctions ou les interruptions de versement déstabilisent parfois irrémédiablement des ménages déjà fragilisés. Au total, les allocations de solidarité sont si complexes à obtenir que le non-recours est massif (un tiers des ménages éligibles au RSA parmi les personnes accueillies au Secours Catholique¹¹).

NOS PROPOSITIONS

➔ UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET FRATERNELLE DOIT ÊTRE FONDÉE SUR LA CONFIANCE.

La France s'est engagée via l'Objectif de développement durable n°1 à en finir avec la pauvreté. Il est pour cela nécessaire de permettre à chacun d'avoir accès à un revenu minimum décent, par son travail ou un système d'allocation. Nous connaissons à grands traits les chemins

qu'il convient d'emprunter. Ils passent par un accompagnement dans la confiance. Dans cet esprit, le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), lancé début 2021 à l'issue d'une concertation à laquelle le Secours Catholique a contribué dans le cadre de la Stratégie pauvreté, vise un soutien coordonné des personnes dans leur projet. Cependant, à ce stade, la mise en œuvre ne

6 - Unedic : Réforme de l'assurance chômage. Effets au 1^{er} juillet 2021 du décret du 30 mars 2021 portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage.

7 - La situation est différente pour un parent isolé avec deux enfants : le « gain au travail » est alors bien plus limité. Cependant, les études montrent que là ne réside pas la principale motivation à travailler. Voir le rapport du Secours Catholique : État de la pauvreté en France 2017.

8 - L'INSEE définit aujourd'hui la grande pauvreté comme le cumul d'un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian et le fait de subir des privations matérielles et sociales sévères, correspondant à 7 privations sur une liste de 13. Mais il reste d'usage d'exprimer par "grande pauvreté" le fait d'avoir un niveau de vie inférieur à 40 % du niveau de vie médian, soit 735 € en 2019.

9 - Secours Catholique et Aequitaz, *Sans contrepartie. Pour un revenu minimum garanti*, octobre 2020.

10 - *ibid.*

11 - ODENORE, Secours Catholique, *Non recours, une dette qui nous oblige*, 2021.



© Renee Keith - iStock

« On a envie de vivre de notre travail ! Lorsqu'on va aider une personne âgée à prendre son repas et qu'on est payé une demi-heure, c'est pas normal ! » *Témoignage d'une femme rencontrée par le Secours Catholique dans le Pas-de-Calais.*

semble pas au rendez-vous et les moyens alloués à l'accompagnement, au niveau de l'action sociale, ne cessent de diminuer depuis près de 10 ans. Il convient de les renforcer singulièrement pour développer l'accompagnement vers l'accès aux droits et à l'emploi.

➔ **DEUX DEMANDES PRIORITAIRES POUR LE QUINQUENNAT :**

▶ **Créer les conditions pour rendre effectifs le droit à l'emploi et le droit à l'accompagnement des chômeurs de longue durée.** Il s'agit de conjuguer une impulsion nationale forte, dotée des moyens

nécessaires, et une subsidiarité dans la mise en œuvre, à partir de dynamiques territoriales et de coopérations des acteurs locaux (octroi par l'État de moyens nécessaires à l'action locale, confiance et autonomie des acteurs locaux). Un plan sur 5 ans doit être lancé dès 2022. Il doit permettre le financement territorialisé de projets visant la création d'emplois supplémentaires. En s'inspirant des dynamiques déjà à l'œuvre dans les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et l'insertion par l'activité économique, nous pourrions ainsi permettre aux plus éloignés de l'emploi d'accéder à un emploi adapté à leurs capacités et utile au développement

« J'ai le sentiment qu'avec toutes ces obligations on me vole ma vie, mon temps. »

durable du territoire. **Un objectif ambitieux et réaliste serait de réduire au moins de moitié le nombre de chômeurs de longue durée (2,8 millions en 2021) entre 2022 et 2027.**

▶ **Assurer un revenu minimum garanti à un niveau décent pour permettre à tous les habitants en situation régulière¹² à partir de 18 ans** (car les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté), **sous conditions de ressources, de sortir de la grande pauvreté.** Ce revenu doit être accessible le plus automatiquement possible, et ne pas faire l'objet de sanctions, sauf en cas de fraude délibérée. Notre objectif est une revalorisation significative du RSA dès 2022 et sa transformation en un revenu

minimum garanti permettant de combattre efficacement la pauvreté. Il devrait pour cela assurer d'ici la fin du quinquennat un revenu minimum d'au moins 40% du niveau de vie médian (soit 735 € pour une personne seule) et, à terme¹³, des ressources portées à 50% du niveau de vie médian. Comme le montrent les travaux d'Esther Duflo, il ne s'agit pas d'une dépense à fonds perdus ni d'un encouragement à l'oisiveté, mais bien d'un investissement social qui permet aux personnes de se projeter dans la vie, notamment dans une perspective de formation ou d'emploi.

12 - Actuellement, les étrangers non membres de l'UE ne peuvent bénéficier du RSA qu'au bout de 5 ans de présence régulière en France (sauf s'ils sont réfugiés).

13 - Au plus tard en 2030, date de la fin des Objectifs de Développement Durable.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Rapport Secours Catholique et Aequitaz, « Sans contrepartie. Pour un revenu minimum garanti », 2020. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rapport_14.pdf
- ▶ Rapport ODENORE et Secours Catholique, « Non recours, une dette qui nous oblige », 2021. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rap-nonrecours_-_def.pdf
- ▶ Rapport Secours Catholique sur les politiques sociales des départements pour l'insertion « Déconfiner les solidarités », 2021. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rap-epsd_2021-bd.pdf

CONTACTS

- ▶ **Guillaume Almeras**, responsable du département Travail - Emploi, Direction Action et Plaidoyer France-Europe, guillaume.almeras@secours-catholique.org
- ▶ **Daniel Verger**, responsable du département Études-Recherches-Opinion, Direction Action et Plaidoyer France-Europe, daniel.verger@secours-catholique.org